

dossier d'inscription master orgue

procédure

inscriptions en ligne : du 11 janvier au 22 février 2021 sur le site www.isdat.fr

date limite d'envoi des dossiers complétés : 22 février 2021, 23h59

Obligatoire : pour déposer votre dossier et les documents pour notre concours vous devez disposer ou créer une adresse mail Gmail

NB : Tout dossier envoyé après cette date sera refusé,

Conformément au règlement intérieur de l'établissement, les droits d'inscription au concours demeurent acquis pour l'institut et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

L'IsdaT est un établissement d'enseignement supérieur dont les formations s'articulent conjointement avec une licence de l'université Toulouse – Jean Jaurès. Néanmoins, **vous n'avez pas à vous inscrire sur la plateforme Parcoursup pour candidater dans notre établissement**. L'inscription à l'université se fera ultérieurement, après admission dans l'établissement et selon des modalités spécifiques.

documents à fournir

Votre pré-inscription en ligne ne vaut pas inscription. Pour valider votre inscription, **vous devez déposer votre dossier en une seule fois sur le lien : <https://forms.gle/5mKaQEjzitywU3Q9> au plus tard le 22 février 2021 à 23h59.**

avec les éléments suivants :

- Cette fiche de renseignements complétée (avec votre photo et votre signature), **renommée à vos nom et prénom en format PDF (nom du fichier « Nom Prénom.pdf »)** ;
- Une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso au format PDF ;
- Votre diplôme du baccalauréat (ou diplôme équivalent) + relevé de notes / ou votre demande de dérogation au baccalauréat (cf annexe 2), accompagnée des justificatifs nécessaires (attestations, certificats), au format PDF ;
- Votre DEM complet ou DNOP dans la discipline présentée au concours / ou votre demande de dérogation au DEM ou DNOP (cf. annexe 1), accompagnée des justificatifs nécessaires (attestations, certificats) au format PDF ;
- La photocopie de votre DNSPM au format PDF (cf. ou votre demande de dérogation annexe 1) ;
- La photocopie de votre Licence au format PDF (cf. ou votre demande de dérogation annexe 2) ;
- Si parcours universitaire antérieur : vos relevés de notes en licence ou master, et des diplômes s'il y a lieu, au format PDF ;
- Une lettre de motivation au format PDF.

par courrier

Si le·la candidat·e choisit de se faire accompagner par un·e pianiste de l'IsdaT (voir section 7 dans le document à remplir), les partitions originales ou les photocopies (reliées ou scotchées) de l'accompagnement en les nommant de la sorte : Discipline Nom Concours et numéro de portable (ex : **Nom Prénom – instrument – master orgue – numéro de portable**) sont à envoyer au 5 quai de la daurade 31000 Toulouse, unité musique – inscriptions concours DE/DUMI, **au plus tard le 22 février (cachet de la poste faisant foi).**

frais concours

Le règlement des frais d'inscription au concours : **54 euros** (pas de tarif différent pour les boursier·es) est à payer par **virement bancaire à l'ordre du Trésor Public**.

attention : le libellé du virement devra contenir « (ex : **Nom Prénom** concours master orgue).

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers.
Appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	31000	00002002461	97	TPTOULOUSE		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						
BIC (Bank Identifier Code)						
FR76	1007	1310	0000	0020	0246	197 TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : ECOLE DES BEAUX ARTS RR

épreuves orales

épreuves et entretien avec le jury du 15 au 25 avril 2021 dimanche inclus.

NB : Les convocations vous seront adressées en mars. Les jurys ne pourront tenir compte des impératifs d'horaire des candidat·es. Les épreuves se dérouleront si le concours est en présentiel au CRR de Toulouse, 17 rue Larrey, 31000 Toulouse et à l'antenne La Vache du CRR de Toulouse, 4 rue Marguerite Duras 31200 Toulouse ou par visio si le concours est en distanciel.

Renseignements concernant le contenu et le déroulement des épreuves :

Soizic Burckhart, secrétariat pédagogique musique

Tél : +33 (0)5 34 25 30 43 64 / e-mail : musique@isdat.fr

partitions pour le jury

Pour le concours d'entrée en DNSPM (toutes disciplines), le·la candidat·e devra :

- Prévoir un jeu complet de partitions photocopiées ou originales de son programme pour le jury
- Si le concours est en distanciel, envoyer les partitions en PDF par le même lien que les autres pièces du dossier. Nous vous demanderons de nommer le fichier de la sorte : discipline, nom, concours (Ex : trombone Dupont master orgue)

demande d'aménagement d'épreuves pour les candidat·es présentant un handicap

Vous pouvez demander un aménagement d'épreuves écrites et/ou orales dans le cas où vous auriez un handicap reconnu ne vous permettant pas de concourir selon les modalités indiquées dans les programmes des concours.

Votre demande sera étudiée par une commission qui déterminera les modalités de votre participation aux épreuves des concours d'entrée.

Les aménagements peuvent porter sur les conditions techniques de déroulement des épreuves, l'octroi de temps supplémentaire et/ou de pauses, des adaptations ou dispenses d'épreuves. Merci de faire une demande à Soizic Burckhart, secrétariat pédagogique musique : e-mail : musique@isdat.fr qui vous fournira le document en retour.

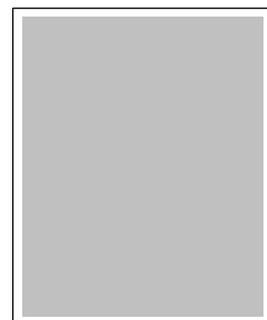
résultats

Les résultats seront uniquement communiqués sur le site www.isdat.fr fin avril 2021.

à remplir

Nom _____

Prénom _____



1/ renseignements pour l'administration

Tél. (portable) de la personne à contacter en cas d'urgence :

E-mail de la personne à contacter en cas d'urgence :

2/ inscription à l'université

Pour rentrer à l'isdaT, **vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur la plateforme Parcoursup**. Les étudiant·es en master orgue sont également inscrit·es à l'université, mais l'inscription ne se fera qu'après admission dans la formation et aura des modalités spécifiques.

Choix d'inscription 2021/2022 à l'Université Toulouse – Jean Jaurès :

Licence de musique « enseignement artistique et interprétation » :

Master de musique et musicologie

Inscription « en préparations diverses » (pour les candidats dont la licence de musique ou musicologie est déjà validée)

3/ cursus antérieur ou en cours

La réussite au concours d'entrée en formation initiale ne pourra être validée que sous réserve de l'obtention :

- du Baccalauréat
- du D.E.M. ou DNOP dans la discipline
- La réussite au concours d'entrée en formation initiale ne pourra être validée que sous réserve de l'obtention du DNSPM dans la discipline ou d'autorisation de dérogation de la commission, ainsi que de l'obtention d'une licence de musique. **(Annexe 1 et Annexe 2)**

Si vous avez effectué un cursus hors pôle supérieur français et n'êtes pas titulaires du DNSPM, vous devez demander une dérogation et joindre à votre dossier les documents susceptibles de démontrer que votre niveau est au moins équivalent à celui d'un DNSPM en orgue. Ex : Bachelor d'interprétation (diplômes étrangers traduits, preuves d'activité artistique, attestations de stages etc.). Une commission peut alors vous autoriser à présenter le concours sans DNSPM.

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)

Merci de cocher la case vous correspondant : DNSPM (obtenu) DNSPM (en cours) pas de DNSPM (demande de dérogation)

Nom de l'établissement (de l'obtention ou de la préparation) :

5/ votre programme (se référer au site www.isdat.fr pour connaître le programme imposé par instrument)

IMPORTANT : le jury pourra pénaliser les candidat·es dont le programme ne respectera pas le minutage imposé.

NB : Le·la candidat·e devra prévoir un jeu de partitions de son programme complet pour le jury.

Oeuvres présentées :	Auteur·e :	Mouvement :	Durée :
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

6/ pour les candidat·es étranger·es (UE et hors UE)

démarches d'admission préalables

Les conditions d'accès pour les étudiant·es étranger·es varient en fonction du pays d'origine (UE ou hors UE), elles sont présentées sur le site : <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/publics/etudiant-etrange-261057.kjsp?RH=UTM-FR>

Les étudiant·es ayant passé leurs diplômes musicaux à l'étranger doivent fournir une traduction des diplômes faite par un traducteur assermenté et, pour les études générales, une attestation de niveau d'études délivrée par le centre ENIC-NARIC France (tél : +33 (0)1 45 07 63 21 / e-mail : enic-naric@ciep.fr).

Candidat·es hors UE : se renseigner très rapidement auprès du « Pôle des étudiants étrangers » de l'Université Toulouse – Jean Jaurès concernant les démarches administratives préalables. : <http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/international/pole-des-etudiants-etrangers-6669.kjsp>

test de langue française

NB : Fournir obligatoirement les justificatifs, au plus tard le 29 août précédant la rentrée.

Test de langue française obtenu : Oui Non

Si oui : DELF niveau B2 TCF niveau B2
 TEF niveau 4 TEF niveau B4 Autre, précisez :

documents à fournir (UE et hors UE) :

- une version pdf de la traduction officielle et assermentée du diplôme équivalent au baccalauréat français + relevé de notes,
- une version pdf de la traduction officielle et assermentée de l'équivalent du DEM, ou du DNOP, ou de la licence de musicologie
- une version pdf pour les études générales, une attestation de niveau d'études délivrée par le centre ENIC-NARIC France.
Tél. : +33(0)1 45 07 63 21, e-mail : enic-naric@ciep.fr)
- une version pdf pour les candidat·es de nationalité étrangère de pays non francophones, fournir un justificatif de test de langue française de niveau B2 (voir p.3 du dossier).

7/ validation du dossier d'inscription

Nom du·de la candidat·e _____**J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.**

Date :



NB : Tous les champs sont obligatoires. Le dossier d'inscription doit être accompagné des pièces justificatives demandées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

L'institut supérieur des arts de Toulouse recueille vos données afin de traiter votre demande d'inscription. Les données collectées, conservées pendant 1 an, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de l'institut supérieur des arts de Toulouse et de l'Université Toulouse – Jean Jaurès et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'institut supérieur des arts de Toulouse, 5 quai de la Daurade, 31000 Toulouse ou à communication@isdat.fr, en précisant dans l'objet du courrier "Droit des personnes" et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.

